



## **Examen du programme de sécurité interne (mesures de protection) du CST par l'OSSNR**

### **Antécédents de l'OSSNR**

Créé en juillet 2019, l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement (OSSNR) est un organisme indépendant qui effectue des examens sur les activités de sécurité nationale et de renseignement du gouvernement du Canada.

L'OSSNR peut formuler toute conclusion ou recommandation qu'il juge appropriée sur la légalité, le caractère raisonnable ou la nécessité de l'exercice des pouvoirs d'un ministère. L'OSSNR examine également les politiques, les pratiques et les programmes qui peuvent être discriminatoires et donc contraires aux droits de la personne et à la *Charte des droits et libertés*. Le rôle de l'OSSNR est de s'assurer que les activités en matière de sécurité et de renseignement soient transparentes et imputables aux Canadiens.

Les examens de l'OSSNR sont dirigés par un membre désigné de l'OSSNR. Un membre désigné est un éminent Canadien nommé par le gouverneur en conseil sur l'avis du premier ministre. L'OSSNR est composé de professionnels ayant une expertise en sécurité nationale et en droit qui se consacrent à la protection de l'anonymat, en particulier lorsque des renseignements personnels sont requis pour effectuer des examens.

Les rapports classifiés de l'OSSNR sont envoyés au ministre concerné et des versions caviardées des rapports sont mises à la disposition du public canadien sur le site Web de l'OSSNR.

### **Examen du programme de sécurité interne du CST (mesures de protection)**

L'OSSNR procède actuellement à un examen des programmes de sécurité interne du CST. Cet examen porte sur les efforts visant à protéger les employés, l'information et les biens du CST dans le but d'éviter toute compromission.

Bien qu'il ne s'agisse que d'une seule partie de cet examen, le filtrage de sécurité est un élément clé de tout programme de sécurité interne. Les politiques du Conseil du Trésor en matière de sécurité exigent que les demandeurs, les employés et les entrepreneurs du CST obtiennent et maintiennent une habilitation de sécurité très secrète améliorée. Le polygraphe est l'un des principaux outils utilisés pour évaluer la fiabilité et la loyauté d'une personne dans le cadre du processus de filtrage de sécurité. Une quantité importante de renseignements très personnels et de nature délicate est recueillie par le gouvernement du Canada en raison de l'utilisation du polygraphe dans les processus de filtrage de sécurité.

Le prédécesseur de l'OSSNR, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité (CSARS), a relevé des lacunes liées à l'utilisation du polygraphe par le SCRS, notamment en ce qui concerne les préoccupations liées à la protection des renseignements personnels et à la fiabilité, ce qui souligne l'importance d'établir un équilibre entre les exigences en matière de sécurité et les droits à la vie privée des employés.

Cet examen fournira une analyse actuelle des pratiques polygraphiques du CST en s'appuyant sur des évaluations antérieures du programme du SCRS et des études académiques pertinentes pour déterminer si les problèmes de confidentialité et de fiabilité ont été réglés. L'OSSNR effectue cet examen, en partie, pour déterminer si l'obligation des personnes à se soumettre à un examen polygraphique comme condition d'emploi est légale, raisonnable et nécessaire.



## **Protection de la vie privée et de la dignité**

L'OSSNR s'est engagé à mener des examens indépendants et fondés sur des données probantes. Nous reconnaissons la nature délicate des renseignements personnels fournis au CST dans le cadre du processus de filtrage de sécurité. Cependant, des experts et des exploitants de l'unité de polygraphie du CST ont confirmé qu'un examen exhaustif des pratiques de filtrage de sécurité au CST, notamment l'utilisation du polygraphe, n'est pas possible sans l'accès aux fichiers de filtrage de sécurité contenant des renseignements personnels. L'accès de l'OSSNR à ces renseignements sera limité uniquement aux renseignements requis pour effectuer l'examen. L'échantillon à consulter sera limité à un petit pourcentage de dossiers traités au cours de la période d'examen (du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 1<sup>er</sup> juillet 2021). Les fichiers seront sélectionnés sur la base d'identifiants de fichiers génériques, et non de noms ou d'autres renseignements permettant d'identifier personnellement des employés. Comme cette partie de l'examen concerne le processus d'examen polygraphique, les détails des divulgations personnelles ne sont pas pertinents pour l'examen. Pas plus de deux employés de l'OSSNR examineront chaque dossier sélectionné et aucune copie des dossiers ne sera retirée des bureaux de sécurité du CST. Les conclusions ou les recommandations formulées dans le rapport définitif concernant cet aspect de l'examen porteront sur le contenu des dossiers de filtrage dans leur ensemble et ne permettront pas d'identifier des personnes ou des situations particulières.

Depuis le début de cet examen, l'OSSNR accueille favorablement l'entente sur les mesures d'anonymisation afin de respecter la vie privée et la dignité des personnes dont le dossier fait partie des échantillons de l'OSSNR, en plus de reconnaître la nature délicate de ce type de matériel. Par conséquent, afin que l'OSSNR puisse procéder à l'examen des dossiers pertinents, les noms des employés du CST seront caviardés, leurs visages seront floués et leurs voix seront modulées.